

Versailles, le 17 juin 2023

Inauguration de la maison médicale de Beynes

Avec une baisse de plus de 20% du nombre de médecins généralistes en dix ans (2010-2020), les Yvelines sont désormais un territoire classé « désert médical » par l'ARS Île-de-France. Face à ce constat, le Département met en œuvre une politique ambitieuse pour soutenir l'offre de santé et répondre aux aspirations des professionnels du secteur. Pour preuve, la création inédite, sur le territoire, de 22 maisons médicales d'ici 2025 pour un budget de 32 M€. La maison médicale de Beynes, inaugurée aujourd'hui, s'inscrit dans ce projet, avec l'intégration d'un pôle kinésithérapie et d'un pôle dentaire ayant nécessité l'installation d'équipements spécifiques et la mobilisation d'une surface conséquente. Labellisé « Maison de santé pluriprofessionnelle » par l'Agence Régionale de Santé, l'établissement assure une continuité de soins entre les médecins généralistes. Coût total de l'opération : 3,1 M€ TTC dont 1,1 M€ de subvention départementale.

La maison médicale de Beynes : un projet pour attirer de nouveaux médecins généralistes

Beynes est le pôle d'un bassin de santé de 13 207 habitants (Insee-RP 2019). Après 13 mois de travaux, la maison médicale est aujourd'hui intégrée dans un programme de logements, dans lequel la commune a acquis en VEFA* les locaux destinés à l'établissement et les a aménagés. Labellisée « Maison de Santé Pluriprofessionnelle » par l'ARS Île-de-France, la maison médicale de Beynes répond à un projet ambitieux en termes d'équipement. L'établissement, d'une surface de plancher de 701 m², comprend 12 cabinets et est structuré en 4 pôles :

- un pôle médical et infirmier,
- un pôle dentaire,
- un pôle kinésithérapie,
- un pôle podologue et paramédical.

À date, la maison médicale de Beynes est occupée à 75% avec 3 nouveaux médecins généralistes et un interne, le maintien d'un chirurgien-dentiste et 5 autres professionnels de santé (2 infirmiers, 2 pédicures-podologues, 1 diététicien).

Le Département des Yvelines engagé face aux déserts médicaux

La mobilisation du Département pour lutter contre les déserts médicaux s'organise autour de 4 actions complémentaires :

- **la création de maisons médicales** via l'appel à projets « Maisons médicales 2017-2019 » comprenant 22 projets lauréats représentant un investissement départemental de 32 M€,
- la libération du temps disponible pour les activités médicales avec **l'aide au financement d'un poste d'assistant-secrétaire médical** pour les professionnels des maisons médicales,
- **la formation et l'installation de jeunes professionnels** avec l'aide à la formation de médecins maîtres de stage pour favoriser l'installation de jeunes praticiens en partenariat avec la faculté de médecine de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
- **l'accès aux soins dans les territoires les plus carencés via le déploiement d'un service de télé-médecine et d'un bus Santé** pour faciliter l'accès aux soins des habitants des secteurs les plus dépourvus, notamment dans l'espace rural.

À ce jour, avec 13 maisons médicales sur 22 ouvertes à ce jour (9 autres ouvriront sur la période 2023-2026), près de 230 professionnels de santé médicaux et paramédicaux sont mobilisés, dont 59 médecins généralistes. 81% des cabinets sont occupés, toute profession confondue.

Une démarche partenariale exemplaire

Pour chaque projet de maisons médicales, le Département des Yvelines s'affiche en partenaire des territoires, agissant étroitement aux côtés des communes et des professionnels de santé pour la mise en œuvre de chaque nouvel établissement. Le Département ne réalise pas de maisons médicales sans l'accord et l'engagement des communes, qui seront en charge *in fine* de leur gestion après leur construction. De la même façon, les professionnels de santé sont mobilisés dès le démarrage du projet, afin de disposer d'établissements offrant une réelle qualité d'exercice et de service.

Différents partenaires comme l'ARS IdF, le Conseil départemental de l'ordre des médecins des Yvelines, l'URPS Médecins libéraux IDF, l'association Inter URPS Paramédicaux IDF et la Préfecture des Yvelines soutiennent également l'action départementale dans l'élaboration de chaque nouvelle maison médicale.

*VEFA : Vente en l'État Futur d'Achèvement

-  yvelines.fr
-  [Yvelines.78](https://www.facebook.com/Yvelines.78)
-  [Les_Yvelines](https://twitter.com/Les_Yvelines)
-  [Conseil Départemental des Yvelines](https://www.youtube.com/ConseilDépartementalDesYvelines)
-  [départementyvelines](https://www.linkedin.com/company/départementyvelines)

